



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

L'an **deux mil dix-neuf, le douze septembre**, à **20h00**, le conseil communautaire de la **CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Nelson Mandela de GOUVIX, après convocation légale, et sous la présidence de **M. Paul CHANDELIER**.

Étaient présents : Mme ONRAED Isabelle, M. SIMON Daniel, M. PISLARD Guy, M. LEBLANC Bernard, Mme HAMON-ENOUF Odile, M. BRETEAU Jean-Claude, M. CHESNEAU Franck, M. FRANÇOIS Bruno, Mme LÉBOULANGER Christine, M. LAUNAY Gérard, Mme TASTEYRE Delphine, M. PERRIN Renny, M. VANDERMERSCH Paul, M. BAR Michel, Mme GIRON Mathilde, M. LEBAS Didier, M. HAVAS Roger, Mme DANLOS Marie-Christine, M. PITEL Gilles, M. LANGEAIS Serge, Mme LOISON Bernadette, M. DE COL Gilles, M. HOUDAN Jean-Paul, M. LEHUGEUR Jacky, M. BESNARD François, M. BUNEL Gilles, M. PARIS Jean-Luc, M. LEDENT Yves, M. CHANDELIER Paul, M. LAGALLE Philippe, M. LECLERC Jean-Claude, Mme MARIQUIVOI-CAILLY Évelyne, M. MAZINGUE Didier, Mme ROUSSELET Gaëlle, M. BRISSET Pierre, M. TENCÉ Roger, M. ANNE Guy, Mme BRIERE Estelle, M. VALENTIN Gérard, M. DESCHAMPS Serge, M. LEBRISOLLIER Marcel, M. VERMEULÉN Jean-Pierre, Mme COURVAL Claudine, M. LADAN Serge, Mme LELAIDIER Claudine, M. CROTEAU Régis, M. FURON Jean-Marc, Mme FIEFFÉ Patricia, M. VANRYCKEGHEM Jean, Mme GOUBERT Nicole.

Ainsi que les suppléants : Mme AZE Daphné, M. LEBRETON Sylvain.

Étaient absents excusés : Mme NICOLAS Mélina, Mme LECOUSIN Annick, Mme HEBERT France, M. DE COURSEULLES Christian, M. QUIRIÉ Louis, M. CHATAIGNER Vincent.

Étaient absents non excusés : Mme SERRURIER Laurence, M. LECERF Théophile, M. ERNATUS Jean, M. LEFEBVRE Gilles, Mme BERNARD Chantal, M. COLLIN Jacques, M. LAUNAY Didier, M. MOREL Daniel, Mme RAULINE Alexandra, M. MOREL Sylvain.

Pouvoirs : Mme NICOLAS Mélina en faveur de M. PISLARD Guy, Mme HEBERT France en faveur de M. LAGALLE Philippe, M. QUIRIÉ Louis en faveur de M. PERRIN Renny.

Secrétaires : Mme Delphine TASTEYRE, Mme Patricia FIEFFÉ.

Monsieur LEHUGEUR ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux élus, et évoque les travaux effectués au sein de la salle Nelson Mandela.

Monsieur CHANDELIER le remercie pour son accueil. Il donne la parole à M. le Maire de Bretteville sur Laize.

Monsieur FRANÇOIS souhaite rendre hommage aux deux gendarmes de la Brigade de Bretteville sur Laize qui ont été sauvagement attaqués pendant l'exercice de leur fonction. Il propose de leur envoyer un message de soutien de la part de l'ensemble des élus.

Monsieur CHANDELIER confirme qu'il est très important que les élus manifestent leur soutien.

Monsieur LEHUGEUR détaille l'intervention des gendarmes sur le territoire communal de Gouvix.

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2019-117 : Approbation du compte rendu de la réunion de conseil communautaire du 29 août 2019

Le Compte Rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 29 août 2019 a été transmis aux délégués.

Il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce compte rendu.
Il est proposé de l'approuver.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE LE COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 29 AOUT 2019.

52 VOTANTS
52 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

-
-  Arrivée de Monsieur Jean-Claude BRETEAU à 20h19
 -  Arrivée de Monsieur Gilles BUNEL à 20h29
 -  Arrivée de Monsieur Guy ANNE à 21h00

Monsieur CHANDELIER remercie Monsieur BAR, l'urbaniste et les groupes de travail pour leur investissement.

ADT : Débat sur le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) amendé du PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal)

Monsieur BAR remercie les membres du COTECH PLUi, l'urbaniste et les membres du bureau d'étude VEA. Il rappelle l'historique et les objectifs. Après avoir évoqué la circulaire du Gouvernement du 29 juillet 2019 relative à l'engagement de l'État en faveur d'une gestion économe de l'espace et demandant aux préfets d'intervenir auprès des communes en cas de surconsommation foncière, il insiste sur le fait qu'un PLUI qui sortira dans quelques années sera beaucoup plus contraint (par les services de l'Etat) qu'un PLUI qui sort aujourd'hui. Il donne la parole à l'urbaniste et au bureau d'étude afin qu'ils présentent le document projeté qui est également sur table.

Dans la perspective du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) tel que prévu à l'article L 153-12 du code de l'urbanisme, le projet de PADD complet a été envoyé par mail dans un but informatif.

Ce projet de PADD amendé fait suite au débat organisé le 13 décembre 2018. Il prend en considération les retours des communes et de la population ainsi que les observations et remarques de l'Etat et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Caen métropole exprimées lors des réunions avec les Personnes Publiques Associées et des Copils. Ce document a fait l'objet d'un travail en commission Aménagement du Territoire, Groupe PLUi, le 5 septembre 2019.

Les retours de la concertation, les grandes orientations et les axes à débattre de ce PADD sont présentés. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable comprend 4 grandes orientations déclinées en sous-parties.

Orientation 1 : Faire de la qualité de vie le cœur de nos objectifs

- Axe 1 : Renforcer la qualité paysagère
- Axe 2 : Développer les sports de pleine nature
- Axe 3 : Préserver les paysages agricoles et naturels grâce à un urbanisme économe en foncier
- Axe 4 : Contribuer à la bonne santé de la population

Orientation 2 : Garantir, au plus près de tous, une offre d'équipements, de commerces et de services

- Axe 1 : Conforter l'armature urbaine, un maillage assurant un développement résidentiel équilibré au regard des équipements
- Axe 2 : Renforcer l'attractivité des centralités
- Axe 3 : Permettre à toutes les générations d'habiter sur le territoire
- Axe 4 : Développer les équipements répondant aux besoins de la population

Orientation 3 : Développer l'emploi

- Axe 1 : Encourager le maintien et le développement des entreprises existantes
- Axe 2 : Affirmer et renforcer l'attractivité touristique

Axe 3 : Accompagner le développement d'une agriculture créatrice d'emploi

Axe 4 : Accueillir de nouvelles entreprises

Axe 5 : Développer les énergies renouvelables

Orientation 4 : Permettre à tous de se déplacer facilement

Axe 1 : Conforter la desserte routière du territoire

Axe 2 : Accompagner le développement des moyens de transports alternatifs à l'automobile individuelle

Axe 3 : Structurer un réseau de cheminements doux maillant le territoire

Le tableau ci-après reprend les différentes remarques apportées lors des nombreux échanges.

Orientations du PADD	Thématiques questionnées	Observations
Orientation 1	Prise en compte des risques	Le Plan de Prévention des Risques Miniers présent sur quelques communes ne doit pas figer l'ensemble des constructions.
	Carrières	L'exploitation des carrières (et la prise en compte de leur éventuelle extension) doit être considérée en fonction des impacts sur le territoire et la population. Il ne s'agit pas d'autoriser de facto l'ensemble des extensions.
	Haies	Elément paysager d'importance : leur protection et l'impact concret de celle-ci interrogent sur leur efficacité.
Orientation 2	Armature urbaine	Questionnement sur la pertinence du tableau reprenant services et commerces, et demandes de corrections. Priorité donnée au maintien des services et commerces de proximité ainsi qu'aux écoles.
	Distribution du potentiel de constructions sur le territoire	Souhait d'une prise en compte de l'attractivité et d'un potentiel de construction plus important donné aux communes proches de Caen.
Orientation 3	Emploi et numérique	La capacité d'attirer des entreprises dans le territoire tient également à la présence du numérique qui nécessite un réel développement.
	Développement touristique	Rappeler le rôle important des communes proches de Clécy.
	Eolien	Le choix du développement de l'éolien devra se faire en collaboration avec les communes et en associant autant que possible les habitants.
	Energie hydraulique	Rappeler l'importance du SAGE et le cadre juridique donné par le Schéma.
	Photovoltaïque au sol	La position de l'Etat et les nouvelles contraintes données au développement du photovoltaïque au sol posent question et ne doivent pas bloquer tout développement futur.
	Artisanat	Crainte que les possibilités règlementaires offertes (à savoir implantation dans les enveloppes urbaines et dans des STECAL économiques) conduisent à freiner les possibilités d'installation d'entreprises sur le territoire.
Orientation 4	Mobilité	Quel potentiel de développement du vélo sur le territoire ?

Sur le plan méthodologique, il est regretté la présence insuffisante du bureau d'études sur le terrain, au sein des communes. De nombreuses collectivités expriment le besoin d'un temps d'échange plus important. La distribution à venir du nombre de constructions sur le territoire pose également question. Il est proposé d'étudier un autre scénario de développement qui mette moins l'accent sur la stratégie affichée de renforcement des polarités structurantes pour augmenter les capacités de développement des communes de proximités et des communes avec école.

Suite à ces échanges, le Président rappelle les échéances et les réunions à venir pour mener à bien l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

QUESTIONS DIVERSES

 Documents sur table : Journées du Patrimoine à Barbery, 3^{ème} semaine de Quilly, saison de l'OMAC et concerts.

FIN DE SÉANCE 22H45